Le conseil municipal, et l'ensemble du personnel communal
Vous adressent tous leurs voeux
de bonheur et de réussite pour l'année 2019

BULLETIN ORATORIEN BO

N° 22-2018

Mairie d'Ouzouer sur Loire :

02 38 27 05 05
Plus d'infos sur
http://ouzouersurloire.fr

Direction de publication :
Michel RIGAUX, Maire

Mise en pages :
Aurélie Coppée
07 70 26 88 54
www.acwi.fr

DÉCISIONS MUNICIPALES

CONSEIL MUNICIPAL DU 03 OCTOBRE 2018

- Demande de subvention au Conseil Départemental pour l'enfouissement de réseaux aériens rues Carnot et Bellevue
- Cession de l'immeuble communal 41 rue du 14 août
- A compter du 01/01/2019, revalorisation du tarif de la part variable de la redevance assainissement, passant de 0.4365€ ht/m3 à 0.9365€ ht/m3, rendue nécessaire par les travaux de réhabilitation des réseaux.
- Détermination des tarifs applicables aux propriétaires d'animaux errants pour frais divers (voir extrait de la délibération ci-annexé)
- Reprise par la commune de la gestion des Repas à Domicile pour les personnes âgées

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2018

- Attribution du marché d'entretien et de travaux neufs de l'éclairage public à la société INEO RESEAUX CENTRE à ORLEANS
- Attribution du marché de travaux de voirie (enfouissement de réseaux - opération de sécurisation - aménagement de voirie) à la SAS PLAISANCE de CHATEAU-RENARD.
- Approbation des transferts de compétences suivantes à la Communauté de Communes du Val de sully :
  - Financement du contingent du SDIS
  - Fourrière animale des communes et communautés du Loiret
- Restauration scolaire et garderie périscolaire : tarification des pénalités de retard
- Repas à Domicile : tarif du potage à 0.50€ l'unité
- Prêts de matériels : modification de la convention de prêt des matériels et des tarifs

L'intégralité des comptes rendus des conseils municipaux et délibérations sont librement consultables au secrétariat de mairie ou sur le site internet.

RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE

RÉCEPTION DES DEMANDES INDIVIDUELLES

L'un des effets de la sécheresse due au réchauffement climatique est de provoquer des fissures dans les murs des maisons sur sol argileux, et parfois des effondrements.

Ces fissures peuvent être indemnisées par les assurances, au titre des catastrophes naturelles ou de la garantie décennale de la maison sous 2 conditions :
1. Le propriétaire doit être assuré
2. Un arrêté ministériel doit avoir reconnu l'état de catastrophe naturelle de la commune après que celle-ci en ait fait la demande.

Si vous êtes concernés, nous vous engageons à venir déposer votre déclaration (sous forme manuscrite) **avant le 31/12/2018** au secrétariat de mairie qui demandera officiellement la reconnaissance, pour notre commune, de l'état de catastrophe naturelle.

VIDÉO-PROTECTION

Vous l'avez certainement remarqué, notre commune s'est récemment dotée d'un système de vidéo-protection, qui a été installé sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes du VAL DE SULLY (19 communes).

Le projet a été entièrement financé par la Communauté de Communes. Seuls les frais de fonctionnement restent à la charge de chaque commune.

Ces travaux ont été réalisés par la société EIFFAGE d'Amilly; ils ont fait l'objet d'une habilitation délivrée par la Préfecture; cette installation a été motivée pour améliorer :

- La sécurité des personnes
- La protection des atteintes aux biens
- La protection des bâtiments publics
- La prévention du trafic de stupéfiants

18 caméras sont réparties sur notre territoire communal :
4 sur la ZA, 4 devant la boulangerie, 4 devant le café-restaurant « chez Moi », 2 Route d'Orléans (Intermarché), 2 Médiathèque, 1 Rue de l'égalité (cimetière) et 1 Salle Ballot.

Elles sont destinées à faciliter le travail des services de police/gendarmerie en cas de cambriolages, accidents, incivilités... Seuls les services d'ordre autorisés (gendarmerie, police), le maire et un adjoint (dûment déclarés et accrédités par les services préfectoraux) pourront visionner les enregistrements qui seront détruits au bout de 15 jours. (Hormis en cas d'enquêtes précises, de flagrants délits, d'enquêtes préliminaires ou info judiciaires).

CITY STADE UN NOUVEAU LIEU DE RENCONTRE

Une pyramide de cordes, une marelle et un toboggan sont déjà installés. Sur l'ancien terrain de tennis viendra s'ajouter un city stade, qui par sa fonctionnalité, permettra aux jeunes de pratiquer divers sports collectifs tels que le football, le basket ou encore le hand-ball. Voici un élément de plus dans la promotion de l'activité sportive.

De plus, la pratique du sport a ce formidable avantage de participer, voire de créer un lien social. Car ne nous y trompons pas, si ce terrain est une structure sportive, il s'agit également d'un lieu de rencontre et d'échanges pour la jeunesse de notre commune. Certains s'y réuniront pour disputer des matchs acharnés, d'autres pour observer le spectacle et d'autres encore pour retrouver des amis, discuter ou lier connaissance.

Cette construction est un nouveau lieu de vie au sein de notre commune. Un lieu de vie principalement destiné à notre jeunesse. Et nous nous en réjouissons !

Début des travaux pour cette fin d'année pour une livraison début d'année.

LOTISSEMENT DU PARADIS

Suite à la démolition de l'immeuble collectif qui s'élevait Résidence du Paradis, 9 nouveaux pavillons ont été construits à la place, 3 F3 et F4 ; les travaux sont maintenant terminés. La réception par le bailleur LogemLoiret a eu lieu courant octobre, et les nouveaux locataires ont pris possession des lieux.
Dans la continuité de ces travaux, la commune a décidé la réfection de la voirie; les travaux démarreront au 1er trimestre 2019.

COLLECTE DE PAPIER ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Afin de récolter un peu d'argent, l'école élémentaire collecte le papier en vue de le revendre et de le recycler. Pour mettre en place ce projet, il faut réunir une très grande quantité de papier. Lorsqu'une quantité suffisante aura été récoltée, nous ferons venir un contenant spécialement destiné au tri.

Nous pouvons recycler les papiers suivants :

Papiers imprimés, Journaux, Magazines, Manuels scolaires, Livres et Annuaires

Merci pour votre aide !

Les enseignantes de l'école élémentaire

THÉÂTRE À OUZOUER SUR LOIRE

TARIFS APPLICABLES AUX PROPRIÉTAIRES D'ANIMAUX ERRANTS POUR FRAIS DIVERS

(EXTRAIT DE LA DÉLIBÉRATION N° 50 DU 03 OCTOBRE 2018)

La présence d'animaux, principalement des chiens et des chats trouvés errants (en état de divagation) sur le territoire communal est un problème récurrent.

La notion de divagation est définie par le code rural:

- *S'agissant d'un chien, lorsque celui-ci n'est plus sous la surveillance effective de son maître ou lorsqu'il se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou lorsqu'il est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable, d'une distance dépassant 100 m. De façon analogue, tout chien abandonné, livré à son seul instinct, doit être considéré en état de divagation.*
- *S'agissant d'un chat, celui-ci est considéré en état de divagation lorsqu'il est non identifié et qu'il se trouve à plus de 200 m des habitations, ou lorsqu'il est trouvé à plus de 1000 m du domicile de son maître et qu'il n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci ou lorsque le propriétaire n'est pas connu et qu'il est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.*

Les maires sont habilités à intervenir afin de mettre fin à la divagation des animaux au titre de leur pouvoir de police général (article L 2212-1 et L 2212-2 du C.G.C.T.) et des pouvoirs de police spéciale que leur attribue le Code Rural.

A Ouzouer-sur-Loire, la commune dispose d'un box au sein de centre technique municipal. Ce box peut accueillir, très temporairement, en l'attente de la récupération de l'animal par son maître ou de son transfert vers Chilleurs-aux-Bois, un chien ou un chat.

La capture des animaux errants conduit la commune à supporter des frais qu'elle se doit de répercuter sur les propriétaires ou détenteurs des animaux concernés.

Ces frais sont liés à l'intervention directe des services municipaux lorsque la capture et la mise en fourrière et éventuellement la conduite chez un vétérinaire, sont assurés par ceux-ci.

Il est donc proposé d'appliquer le barème de frais suivant :

- Capture ou enlèvement d'un animal blessé ou mort: 75 €
- Garde de l'animal (box municipal, alimentation inclue) : 20 € par jour (tout jour commencé est dû)
- En cas de récidive pour le même animal dans un délai de 12 mois, majoration des frais de capture :

+ 50 € pour la première récidive (soit 125 €)
+ 100 € pour une seconde récidive – et suivantes – (soit 175 €)

En sus des coûts ci-dessus, la prise en charge éventuelle des frais conservatoires des animaux blessés sur la voie publique, par une clinique vétérinaire, sera à la charge du propriétaire ou du détenteur de l'animal.

Un titre de recettes exécutoire sera émis à l'encontre du propriétaire de l'animal errant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (MM Aymeric SERGENT, Christelle GONDRY, Marie-Madeleine HAMARD (représentée par Mme Christelle GONDRY) et Cécile SIDZIMOVSKI votant contre)

ACCEPTE les conditions de facturation envers les propriétaires, des frais de capture, de transport et éventuellement de soins ou d'euthanasie, des animaux errants tels que ci-dessus mentionnés

DONNE pouvoir au Maire, ou à son délégué, pour signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre des présentes dispositions.

La cérémonie des vœux du maire aura lieu le vendredi 04 Janvier 2019 à 20h à la salle Ballot

ORGANISATION DE LA JOURNÉE DÉFENSE CITOYENNETÉ

Le projet Majdc.fr vise à offrir aux jeunes Françaises et Français âgés de 16 à 25 ans, concernés par la Journée Défense Citoyenneté, (JDC), un ensemble de services dématérialisés permettant d'effectuer en ligne toutes les démarches relatives à l'organisation de la Journée d' Appel.

Les jeunes peuvent désormais avoir leur compte pour se créer un espace dédié et sécurisé.

maJDC.fr permet aux jeunes de :
- Découvrir ce qu'est la JDC
- Poser des questions
- Télécharger la convocation
- Changer la date de la JDC si elle ne convient pas.
- Télécharger l'attestation de participation à l'issue de la JDC.
- Recevoir des informations sur les Armées ou le Service Civique.

Modernisation, simplification et fiabilisation sont les objectifs fixés par le Ministère des Armés.
« Ma JDC » est un projet évolutif et pédagogique pour inciter et sensibiliser les jeunes à cet acte citoyen.

Pour rappel : L'inscription au recensement s'effectue toujours auprès des services de l'Etat-Civil de la Mairie de votre domicile. Merci de vous munir de votre livret de famille et de votre pièce d'identité.

Attention : Votre attestation de recensement vous sera demandée pour tous vos examens, concours, permis de conduire…Elle vous sera délivrée uniquement par les services municipaux.

RÉGLEMENTATION APICULTURE

Si vous disposez d'une ou plusieurs ruches, situées ou non sur la commune, il est obligatoire de les déclarer chaque année, ainsi que leurs emplacements.

Un site internet du ministère de l'agriculture permet de saisir sa déclaration en ligne (www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr). Si vous disposez déjà d'un n° d'apiculteur (NAPI), il vous sera demandé. Dans le cas où vous vous déclarez pour la 1ère fois, un NAPI vous sera immédiatement attribué lors de votre déclaration.

La déclaration des ruches et ruchers doit se faire au moins une fois entre le 1er septembre et le 31 décembre de l'année. Par contre, il est possible de se déclarer plusieurs fois dans l'année si besoin.

Nous rappelons aussi l'importance de veiller à la bonne santé de nos abeilles. Les associations suivantes, GDS centre et GDS 45 sont là pour vous accompagner dans la gestion sanitaire de vos abeilles ou pour les démarches de déclaration si vous n'avez pas internet.

COORDONNÉES:

GDS Centre
4 rue Robert Mallet Stevens
à CHATEAUROUX (36018)
Tel 02.54.08.13.80
contact@gdscentre.fr

GDS 45
141 allée Marcel Lerouge
à SARAN (45770)
Tel 02.38.65.50.60
gdsduloiret@wanadoo.fr

COMMUNIQUE COMICE AGRICOLE VAL DE SULLY 2019

LE COMICE AGRICOLE DU VAL DE SULLY, « CULTIVONS NOS DIFFERENCES DANS LA RURALITE.

Une nouvelle organisation.
Le comité d'organisation du comice du Val de Sully se modernise et développe son action en adaptant la manifestation au nouveau territoire : au revoir le canton, bonjour la Communauté de communes ! Les **10 et 11 août 2019** se tiendra donc le Comice agricole du Val de Sully.

Des fondamentaux toujours présents !
Cette manifestation restera fidèle à sa raison d'être : le monde agricole et ses acteurs seront mis à l'honneur pendant ces deux jours. Concours de labours et motocultures, exposition de matériels agricoles, de nouvelles techniques de travail et des outils innovants tels que les GPS et les drones seront autant d'occasions proposées au public pour échanger avec les professionnels présents sur les évolutions de l'agriculture.

Un autre volet de ce monde agricole mettra en avant les producteurs des 19 terroirs où chacun pourra présenter son savoir-faire local, ses spécialités sur un grand marché de produits locaux organisé sur les 2 jours. Des ateliers de découvertes sur la Pisciculture, l'Apiculture, la Permaculture, etc..., ainsi que des conférences seront également proposés au public. Exceptionnellement, cette année, la foire aux bestiaux et à l'agriculture annuelle sera rattachée au Comice.

Autre signe d'évolution, des animations de rue, originales et interactives, remplaceront -pour des raisons de sécurité- la traditionnelle cavalcade.

Accompagnés de groupes de musiques et de fanfares des bénévoles arborant le patrimoine de leur commune, déambuleront dans les rues le dimanche toute la journée.

Un village de 19 chalets -un par commune de la Communauté de communes du Val de Sully- prendra vie pour valoriser le territoire et ses terroirs. Comme dans une vitrine, chaque village pourra présenter son histoire, ses actions, ses associations locales etc.

Le côté festif de cette manifestation n'est pas oublié, temps fort le samedi soir avec des concerts exceptionnels et un feu d'artifice insolite.Une restauration proposera du «bœuf rôti» à déguster sur place.

Enfin, pour le bonheur des petits et des grands, la fête foraine s'installera à Sully sur Loire pendant ces deux jours !

En attendant ce beau week-end de festivités, partagez les préparatifs avec l'équipe d'organisation en les rejoignant en tant que bénévoles ou en les suivant sur leur page Facebook **Comice Agricole 2019 Val de Sully**
Renseignements au : **06.08.63.63.55**
ou par mail à : **comicevaldesully2019@gmail.com**

L'ARBRE CHANTANT 45-OUZOUER SUR LOIRE

ATELIER YOGA DU RIRE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « UN ARC EN CIEL POUR CLARA»

L'ARBRE CHANTANT organise un Atelier Yoga du Rire au profit de l'association « UN ARC EN CIEL POUR CLARA» Samedi 19 JANVIER 2019 16H30 au Foyer Carnot - Ouzouer sur Loire

L' Arbre Chantant propose pour la deuxième année un atelier au profit d'une association venant en aide à des enfants.
En 2019, le choix s'est porté sur cette association «Un Arc en Ciel pour Clara», une petite fille atteinte d'une maladie génétique non diagnostiquée.

Afin de lui prodiguer les soins appropriés et de manière plus intensive que ce qui est proposé en France, ses parents ont rejoint le protocole METODO ESSENTIS en Espagne. Trois cures par an sont nécessaires pour un coût de 12000 euros (page facebook consultable).
Toute personne désireuse d'apporter un soutien à Clara et ses parents est invitée à prendre part à cet atelier, et par la même occasion découvrir le Yoga du Rire.

Le Yoga du rire est une combinaison de rires sans raison favorisant des respirations profondes. N'importe qui peut ainsi rire, sans recourir à l'humour ou à des blagues. Sont privilégiés des rires simples, qui vont se transformer rapidement en rires réels et contagieux. Le concept est basé sur un fait scientifique démontré par les neurosciences.

Le Yoga du Rire est un excellent exercice qui influe sur le corps, l'esprit et les émotions et ses bienfaits sont unanimement reconnus par la médecine.

Ouvert aux adultes et enfants à partir de 6 ans, aucune connaissance particulière n'est requise, juste l'envie de partager un bon moment, dans un esprit de bienveillance et respect les uns des autres. Bonne humeur garantie ! ! !

L'Arbre Chantant proposera d'autres ateliers en 2019:
9 février-16 mars-27 avril-25 mai-15 juin.
Durée des ateliers 1h30.
Montant : 10 euros et plus selon votre bon vouloir
Renseignements et inscription :
Anne Couronné 0637163487 ou Marie Cécile Herpin-Liger 0607882409
Email : l.arbre.chantant45@gmail.com

L'Assemblée générale aura lieu le Samedi **26 Janvier 2019 à 14h à l'espace Gand**. Venez découvrir les activités proposées par l'association l' Arbre Chantant.

PAROLE AUX ASSOCIATIONS

ACINTO INFORMATIQUE

L'association Acinto informatique partage ses compétences auprès de ses adhérents, à savoir: Découverte de l'informatique et des logiciels bureautiques courants, tels Word, Excel, PowerPoint, Publisher, Windows 10, Internet, ainsi que Photos et Vidéo ; Tablettes et Téléphones portables selon la demande…

Nous proposons cette année (en toute discrétion), la possibilité de faire ou bien de venir en aide lors de la Déclaration d'Impôts, une demande de carte grise ou autre démarche administrative (sur rendez-vous individuel exclusivement). Ces personnes pourront si elles le souhaitent faire un don à l'association.

Acinto Informatique 2, rue des Mésanges
à Ouzouer sur Loire
Pour nous contacter :

- **02.38.35.07.39 et laisser un message**
- **e-mail : acinto@free.fr**
- **Sylvie Vaubaillon, présidente au 06.62.63.03.16**

ACTIGYM

Actigym vous propose depuis 20 ans à Ouzouer sur Loire des cours de «prévention des chutes et mémoire en mouvement» **le jeudi de 9h20 à 11h30** au gymnase d'Ouzouer sur Loire. Mêmes cours le mardi aux mêmes horaires sur Dampierre en Burly.
Vous êtes avancés en âge et très actifs, venez **les mardis** soir à Dampierre en Burly **de 17h10 à 18h10** cours «multi-techniques dynamiques».

Vous êtes adultes de tout âges et très actifs, d'autres cours innovants se font au sein d'acti'gym, consultez le site
www.tzenergies.fr, essai gratuit 15 jours ou n'hésitez pas à nous contacter :

- **Renseignements techniques : 06 81 38 27 58**
- **Renseignements administratifs : 02 38 35 03 70**
- **actigym45@gmail.com**

VIDE-POUSSETTE

L'association « les Amours d'OUZOUER/LOIRE »
Organise son vide-poussette
Dimanche 3 février 2019
Salle Ballot
Contacter la Présidente
Nadia NICOLAS 06.23.40.24.22

GRAND NETTOYAGE SUR LES GR

Nos marcheurs l'ont constaté : friches et broussailles envahissent de plus en plus nos parcours GR «Grandes Randonnées», qui ne sont plus du tout entretenus.

Ils ont donc pris leur courage à deux mains : armée d'outils adéquats, 11 bénévoles de l'ASCO section Rando pédestre, emmenés par leur responsable Daniel BOURGEOIS sont intervenus le lundi 19 novembre pour débroussailler le GR de la Vallée des Rois au bord de Loire, entre OUZOUER/L et SAINT-PERE (derrière l'Orme) sur 2 km environ, sur lequel l'accès était devenu impossible.

Cette matinée n'aura pas suffi ; une nouvelle expédition est prévue en décembre pour finir d'ouvrir ce passage complètement obstrué par des broussailles, et pour rendre aux randonneurs ce superbe sentier bordant le bord de Loire.

Un grand merci à ces bénévoles pour cette belle initiative.

ETAT CIVIL

NAISSANCES

Jade GITON	17 AOUT 2018
Gabin LEGER VANDEVILLE	09 SEPTEMBRE 2018
Audran DENIS-FRANCOIS	01 OCTOBRE 2018
Milan LENGRAND	25 OCTOBRE 2018
Lyna DUVEAU	06 NOVEMBRE 2018
Louise LE BORGNE	14 NOVEMBRE 2018

La liste de noms est non exhaustive, du fait de la demande de certaines familles ne souhaitant pas de diffusion dans la presse locale.

MARIAGES

Angélique PEGUET & Sébastien THIOU	08 SEPTEMBRE 2018
Anne-Sophie MANGEMATIN & Thibaut DUREY	20 OCTOBRE 2018
Annabelle REMY & Sébastien BAUDIN	27 OCTOBRE 2018
Véronique DUGAS & William BRIALIX	24 NOVEMBRE 2018

DÉCÈS

Simonne STAGNOLI Veuve VINOUSE	23 AOUT 2018
Michel DELAGE	04 SEPTEMBRE 2018
Raymonde TOUSSAINT Veuve BRETON	23 SEPTEMBRE 2018
Clara SEYMOUR	08 OCTOBRE 2018
Roger ISENI	04 NOVEMBRE 2018
Bernard BEAUREGARD	14 NOVEMBRE 2018